Grand Poitiers Communauté urbaine

Ligugé

Les horaires

Les horaires de la déchetterie s'adaptent à l'été

Du lundi 1er juin au dimanche 27 septembre 2026

Lundi, mercredi, vendredi, samedi et dimanche

6h30 - 13h

Jours fériés

La déchetterie est fermée les 1er janvier, 1er mai, 14 juillet, 15 août et 25 décembre.

Les déchets

Les déchets acceptés

- Végétaux
- Réemploi : meubles et matelas réutilisables
- Meubles et matelas hors d'usage
- Encombrants
- Gravats : pierre, terre, parpaing, céramique...
- Métaux
- Cartons
- Bois
- Papier
- Batteries (voiture excepté électrique)
- Piles et accumulateurs
- Appareils électriques
- Huile alimentaire
- Huile de vidange
- Déchets dangereux liste des produits concernés ici (https://www.ecodds.com/detenteur-de-dechets-chimiques/tout-savoir-sur-les-dechets-chimiques/)
- Ampoules, néons
- Polystyrène
- Appareils thermiques
- Cartouches d'encre
- Radiographies

Les déchets refusés

Ampoules, néons

Vous pouvez retrouver un point de collecte ici (https://www.ecosystem.eco/) .

Ces déchets sont également repris dans les déchetteries :

- Chauvigny
- Ligugé
- Lusignan
- Migné-Auxances
- Saint-Georges-lès-Baillargeaux
- Saint-Julien-l'Ars

Pneus

https://www.grandpoitiers.fr/mes-dechets/dechetteries/liguge?

Ces déchets sont repris sous conditions dans les déchetteries :

- Chauvigny
- Saint-Georges-lès-Baillargeaux

Amiante

Ce déchet est repris sous condition dans la déchetterie de Migné-Auxances .

Verre

Retrouvez un point de collecte ici (https://data.grandpoitiers.fr/explore/dataset/proprete-points-apports-volontaires-grand-poitiers-donnees-metiers/table/?disjunctive.contenu_du_pav) .

Ordures ménagères

Les ordures ménagères sont à déposer dans le bac noir ; retrouvez les jours de collecte de votre commune ici .

Cadavres d'animaux

Vous pouvez retrouver des informations ici (https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F33426#:~:text=Chat%20ou%20chien%20ou%20furet,incin%C3%A9rer%20par%20un%20cr%C3%A9matorium%20animalier.) .

Bouteilles de gaz

Votre revendeur est dans l'obligation de les reprendre, même si vous n'avez plus de contrat ; vous pouvez retrouver un repreneur
ici (https://www.francegazliquides.fr/)
.

Flacons sous pression (hélium, protoxyde d'azote, cartouches Soda Stream)

Votre revendeur est dans l'obligation de les reprendre.

Produits pharmaceutiques, médicaments

Ces déchets sont à rapporter en pharmacie, retrouvez plus d'informations
ici (https://www.cyclamed.org/comment-trier/)
.

Déchets d'activités de soins à risques infectieux (DASRI)

Vous pouvez retrouver un point de collecte
ici (https://www.dastri.fr/)
.

Fusées de détresse

Vous pouvez retrouver un point de collecte
ici (https://www.pyreo.fr/)
.

Extincteurs

Votre revendeur est dans l'obligation de les reprendre.

Panneaux photovoltaïques

Vous pouvez retrouver un point de collecte
ici (https://www.soren.eco/)
.

Armes et munitions

Vous pouvez vous rapprocher des services de Gendarmerie ou d'un armurier.

Déchets professionnels

Ces déchets sont repris dans les déchetteries acceptant les Professionnels. Plus d'informations ici
.

Se rendre à la déchetterie

Contact

Direction Déchets et Economie circulaire

Du lundi au vendredi 8h30-12h30

05 49 52 37 98
Courriel

84, rue des Carmélites
86 000 Poitiers
Tel : 05 49 52 35 35

HORAIRES :
Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30